Echec de la moralisation de la vie publique

Kérékou fuit ses responsabilités

Diriger n'est pas facile. Assumer ses échecs, encore moins. Kérékou, lui, a trouvé la solution : faire porter le chapeau aux autres.

Rodrigue Ph. HODE

« La responsabilité n'est pas une ambition. Elle est un devoir». Ce credo de John Kennedy, ancien président des Etats-Unis, n'a jamais inspiré le Général Mathieu Kérékou. Malgré sa longue expérience du pouvoir d'Etat, il n'a jamais eu l'humilité de reconnaître ses échecs. Il se rabat toujours sur des boucs émissaires. Le marasme économique de la révolution du 26 octobre 1972? Ce sont les intellectuels tarés du Comité central de la révolution populaire. Il en était pourtant le premier responsable. Sous l'ère du Renouveau démocratique, il reprend le même refrain.

Nul n'ignore aujourd'hui au Bénin que la corruption sera sacrée principalement sport national. Tellement, elle s'enracine partout. Les institutions de l'Etat, l'Administration publique, le secteur privé, ses stigmates sont visibles à tous les niveaux. La corruption étend ses tentacules, s'érige en règle et commence à inquiéter les bailleurs de fonds et certaines ONG. Kérékou sent l'ouragan venir. Habilement, il récupère ces inquiétudes à son profit. Toute une mise en scène a suivi. En deux temps, trois mouvements, il se fait le chantre de la moralisation de la vie publique sur fond de matraque médiatique. Six ans après? Rien. Pire, la corruption gagne du terrain au fil des années. A qui la faute? Aux juges béninois, s'écrie Mathieu Kérékou. Devant l'échec patent de la moralisation de la vie publique, il fallait au Caméléon un bouc émissaire. Lui n'est jamais responsable, ce sont toujours les autres.

Mais cette fois-ci, la mayonnaise n'a pas pris. La séparation des pouvoirs, derrière laquelle se cache le président de la République, pour porter le chapeau aux magistrats a ses limites. Mieux la Constitution du 11 décembre 1990 donne assez de pouvoirs au premier magistrat de la République pour agir. L'article 59 de la loi fondamentale stipule en effet que «le président de la République assure l'exécution des lois et garantit celle des décisions de justice». Mais qui ne sait pas au Bénin que les juges déjà mal lotis, subissent constamment la pression du pouvoir exécutif. A preuve, le Parquet ne s'est jamais auto-saisi d'un dossier de malversation. Pourtant, les affaires nauséabondes de gros sous prolifèrent sur la place. Il est facile aux délinquants économiques aujourd'hui d'étouffer une affaire ou de la faire classer sans suite. Ils bénéficient évidemment de la protection des «manitous» du pouvoir. Les juges en réalité n'y peuvent rien. Ils constatent simplement, et parfois avec amertume, leur impuissance. Au gouvernement, tout le monde ou presque est homme d'affaires. Et les affaires prospèrent au rythme de la corruption. Mathieu Kérékou le sait très bien. Le reste n'est que leurreet refus d'assumer sa responsabilité.●

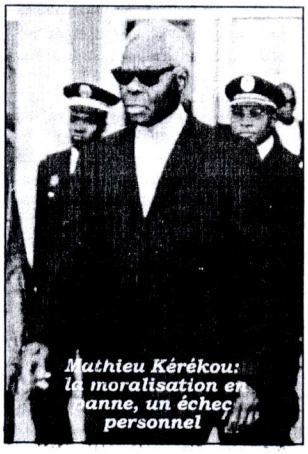

Mathieu Kérékou: la moralisation en panne, un échec personnel

Conférence de presse à la BCEAO

Le bilan de la campagne sur l'Euro

Le Directeur national de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a donné hier une conférence de presse au siège de l'institution à Cotonou. Il s'est agi pour M. Idrissou Daouda, entouré de ses proches collaborateurs, de faire le point de la campagne de communication sur le passage à l'Euro dans l'union.

Doucis AISSI

Il faudra retenir de cette conférence qu'à partir de la fin de ce mois, il ne sera plus possible d'échanger aux guichets de la BCEAO des billets en francs français ou provenant des pays de la Communauté Européenne contre du franc CFA. Le 30 juin 2002 marque la fin des opérations de reprise des billets en francs français aux guichets de la Banque centrale. Mais au-delà de la simple information du public, c'est à un bilan de la communication sur le passage à l'Euro fiduciaire et à une appréciation des résultats générés qu'a procédé le Directeur national de la BCEAO, M. Idriss Daouda.

Commencée au mois de septembre dernier, cette campagne de presse avait permis au grand public et aux partenaires de la BECEAO de s'informer sur toutes les implications locales du passage à l'Euro fiduciaire dans la communauté européenne depuis le début de cette année. Elle s'est déroulée en deux phases, une campagne hors médias et une campagne de presse.

La campagne hors médias effectuée en septembre a permis d'informer et de former les partenaires de la banque, autres banques et établissements financiers, Chèques postaux et bureaux de change. La campagne de presse a comporté trois phases, de septembre à novembre 2001 information sur l'Euro fiduciaire, décembre 2001 précisions sur les modalités pratiques des opérations de reprises des devises aux guichets des agences de la BCEAO et de mars à juin 2002, information du public sur la fin des opérations de reprise du franc français.

Du bilan, il faut retenir que la reprise des billets nationaux des pays de l'Euroland a permis de récupérer, pour les billets en francs français, 17.946.075 FRF soit 1,7 milliards (1.794.075.000) F CFA. Pour le Mark allemand, 61.930 Mark soit 20,77 millions de F CFA et pour les billets en escudo portugais, une contre-valeur de 32.392 F CFA. C'est du moins le compte au 18 juin 2002.

Jusqu'à cette même date, la BCEAO a délivré à ses guichets des billets Euro contre valeur de 840,5 millions de F CFA. Les achats des billets dans le même temps s'élèvent en contre-valeur à 51 millions de F CFA.

En somme, à en croire, le Directeur national de la BCEAO, la campagne de communication organisée par son institution s'est bien déroulée. Elle aura permis à cette institution d'émission commune aux pays de l'UEMOA d'informer largement le public et les opérateurs économiques sur les changements induits par le passage à l'Euro fiduciaire. Elle aura également permis à la BECEAO de procéder à la conversion en F CFA des monnaies nationales des pays de la zone Euro détenues dans l'union.●

Naissance du Haut Conseil de la Jeunesse pour la République

Du renfort pour Kérékou

Le bureau exécutif national du Haut Conseil de la Jeunesse pour la République était hier devant la presse. L'objectif affiché était d'expliquer à l'opinion publique, par média interposés, les motifs de sa naissance de même que ses moyens d'action. Le HCJR n'a pas fait mystère de sa couleur politique.

Louis-Marie ABALOUFEY

Encore du soutien pour l'action du gouvernement du Général Mathieu Kérékou. Porté sur les fonts baptismaux le 5 mai 2002, le Haut Conseil de la Jeunesse pour la République (HCJR) est l'œuvre d'un échantillon de jeunes actifs qui ont pris goût à la chose politique depuis le Renouveau démocratique.

A l'occasion de la conférence de presse donnée hier à l'Institut de Formation de Coopération décentralisée (IFCOD), le Président du HCJR, Adolphe Mèmèvègni, a présenté son mouvement de même que les motivations qui sous-tendent sa création.

A en croire M. Mèmèvègni, le HCJR se veut une organisation politique à caractère socio-économique animée par des jeunes provenant de divers horizons ; qui des partis politiques, qui des mouvements associatifs ou des unités économiques. Tirant partie de leurs expériences respectives, de leurs motivations profondes ou de leurs illusions et déceptions, selon le président du HCJR, ces jeunes leaders ont décidé de militer pour la réélection du président Kérékou en mars 2001.

De l'avis de M. Mèmèvègni, «après avoir observé et pris le pouls de l'an I, du gouvernement Kérékou, ces jeunes ont jugé opportun de créer une organisation qui servira de cadre pour une participation effective, concrète et consciente à la construction du Bénin du troisième millénaire. Ainsi est né le Haut Conseil de la Jeunesse pour la République», se révèle-t-il.

Le HCJR se définit, selon son président, comme un creuset des jeunes leaders pour l'émergence d'un grand courant de pensée et d'action. Il prône l'engagement des jeunes leaders pour la consolidation des acquis démocratiques, le développement et la lutte contre la pauvreté, de même que la relève de qualité. Les initiateurs du HCJR prennent l'option de «s'approprier le programme d'action du quinquennat de Kérékou comme levier d'émancipation sociale et de développement national».

Pour ce faire, les jeunes leaders membres de ladite organisation «entendent se donner des règles rigoureuses dans leurs rapports sociaux puis d'insérer les actions dans un ensemble élargi avec des orientations précises».

Afin de mener à bien son programme d'action, le HCJR s'appuiera sur deux structures opérationnelles : le comité scientifique chargé de réunir les informations dans les domaines économiques, financier, technique et à partir du programme d'action du gouvernement. A cette structure s'ajoute le Conseil des Experts et assimilés, ayant pour mission d'accompagner la direction du HCJR dans l'appréciation des orientations et des décisions à prendre dans l'analyse des résultats et des conditions nécessaires et suffisantes pour atteindre un seuil d'efficacité.●

Adolphe Mèmèvègni, Pdt du Haut Conseil de la Jeunesse pour la République

Communiqué de presse

De la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Relatif à la fin de la reprise des billets en Francs Français à ses guichets

«La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) rappelle au public que les opérations de reprise des billets en francs français à ses guichets prendront fin le 30 juin 2002. Elle invite les détenteurs de ces billets à les échanger contre du franc CFA avant cette date.

S'agissant des opérations courantes d'achat et de vente de billets en euro contre des francs CFA, les voyageurs en provenance ou à destination des pays de la zone euro peuvent les réaliser aux guichets des banques conformément aux dispositions de la réglementation des changes en vigueur dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

La cession et la reprise des billets euros s'effectuent sur la base de la parité fixée depuis le 1er janvier 1999, soit 1 euro = 655,957 francs CFA».

Le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Après l'augmentation des prix d'eau et d'électricité

Les consommateurs exigent la suppression de la TVA

Bruno HOUESSOU

A travers une conférence de presse donnée hier au siège de l'ONG «Que choisir Bénin», les associations de consommateurs ont fustigé la hausse des prix des produits de la SBEE. Elles proposent par ailleurs au gouvernement de supprimer la TVA sur les factures. 14 F sur le kilowatt/heure pour l'électricité, 60 F par m3 sur la tranche sociale et 100 F sur la deuxième tranche en ce qui concerne l'eau. C'est l'augmentation opérée sur les produits de la société d'électricité et d'eau par le gouvernement. Tel un coup de massue sur la tête des consommateurs , les associations défenderesses de ceux-ci ne digèrent pas l'acte du gouvernement. «Cette augmentation est excessive et pose problème», clame Dossou Dossa, président de l'ONG «Que choisir Bénin». A défaut d'être supprimé, le président de «Que choisir Bénin» suggère que le taux de la TVA soit revisé à 5%.

Romain Houéhou, président de la Ligue pour la défense des droits du consommateur au Bénin, abondant dans le même sens, a insisté sur la suppression de la TVA. Il note que la hausse des prix de l'eau et de l'électricité est une injustice économique flanquée d'une violation des lois élémentaires des droits du consommateur. Il annonce que les consommateurs ne vont plus se limiter aux simples dénonciations des faits injustes que le gouvernement commet sur le dos des consommateurs. Pour M. Houéhou, des actions plus hardies seront menées aux fins de contraindre le gouvernement à revoir ses décisions en faveur des consommateurs.●